

En hiver, soyez acteur de votre sécurité

Avant de prendre la route :

- Préparer votre véhicule et vos équipements pour affronter les conditions hivernales,
- Installer des pneus hiver lorsque les températures sont inférieures à 7°C,
- Installer des chaînes métalliques ou textiles en présence de neige en épaisseur (penser à effectuer un essai en début d'hiver),
- Vérifier l'éclairage,
- Vérifier l'état des essuie-glaces, dégager pare-brise, rétroviseurs et vitres latérales

En cas de prévisions météorologiques défavorables (alerte météo orange pour neige, ...) : Limitez ou décalez vos déplacements, et dans ce cas, pensez à vous munir de réserves d'eau, de nourriture et de vêtements chauds, utiles en cas d'immobilisation prolongée du véhicule.

Pour éviter glissades et collisions, suivez ces quelques consignes :

- Privilégier au maximum les axes structurants dans vos déplacements, et en particulier suivre les panneaux jaunes « neige - verglas : itinéraire conseillé »
- Réduire votre vitesse et prévoir plus de temps pour vos déplacements,
- Allonger de façon significative les distances de sécurité (la distance de freinage peut être doublée),
- Adopter une conduite souple,
- Anticiper les risques en repérant les zones exposées au verglas (pont, sous-bois, zones ombragées ou humides).

Quelques règles à respecter :

- Ne pas dépasser les engins de salage et de déneigement lorsqu'ils sont en intervention (feux spéciaux allumés). Leur vitesse est limitée à 50km/h,
- Ne pas dépasser ou changer de file quand la chaussée est enneigée ou verglacée, en partie ou en totalité,
- Ne pas s'engager sur des routes non traitées et signalées,
- En cas de congères, respecter les restrictions de circulation et suivre les éventuelles déviations mises en place.